

Prix UNESCO-Hamdan Bin Rashid Al-Maktoum

récompensant des pratiques et des performances exemplaires pour améliorer l'efficacité des enseignants

Édition
2013-2014

Date limite
31 octobre
2013

Le Prix UNESCO-Hamdan a été créé en 2008 pour soutenir l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, en vue de réaliser les objectifs de l'Éducation pour tous, ce qui constitue l'une des priorités de l'UNESCO.

Tous les deux ans, le Prix récompense trois lauréats dont les projets contribuent à améliorer les performances et l'efficacité des enseignants à travers le monde.

Le Prix, qui est généreusement soutenu par S.A Sheikh Hamdan Bin Rashid Al-Maktoum des Émirats arabes unis, est doté d'un montant de 270 000 dollars des États-Unis réparti à parts égales entre les trois lauréats.

Qui peut être candidat ?

Les candidats peuvent être des organisations, des organisations internationales ou nationales non gouvernementales (ONG), des institutions ou des communautés locales, nationales ou régionales.

✎ Les candidatures ne sont pas ouvertes aux particuliers.

Comment soumettre sa candidature ?

Les candidatures peuvent être soumises de deux manières :

- soit le candidat demande à une instance de désignation d'envoyer son dossier de candidature à l'UNESCO ;
- soit une instance de désignation décide de nommer un candidat et d'envoyer son dossier de candidature à l'UNESCO

✎ Un candidat ne peut être désigné que par une seule instance de désignation.
Le dossier de candidature doit être rédigé en anglais ou en français uniquement.
Les candidatures spontanées ne sont pas prises en considération.

Qu'est-ce qu'une instance de désignation ?

Une instance de désignation peut être une organisation multinationale ou bilatérale, un ministère de l'Éducation (ou un autre ministère compétent), une organisation ou institution intervenant directement dans des pratiques exemplaires relatives aux enseignants, ou les connaissant bien. C'est elle qui adresse les candidatures à l'UNESCO.

✎ Une instance de désignation peut désigner et recommander pour le Prix jusqu'à cinq candidats.

Procédure de sélection

1. Les candidatures reçues avant la date limite sont examinées par la Commission de sélection qui éliminera les candidatures non recevables et les transmettra au Jury international du Prix.
2. Le Jury international se réunit à Dubaï (Émirats arabes unis) pour sélectionner les lauréats.
3. Les prix sont remis aux lauréats lors d'une cérémonie officielle organisée au Siège de l'UNESCO, à Paris, à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants (octobre 2014).

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra obligatoirement :

1. la lettre rédigée par l'instance de désignation ;
2. la lettre de nomination rédigée par le candidat (selon le formulaire téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/pdf/Formulaire-lettre-nomination-teacherprizes-fr.doc>);
3. les pièces complémentaires de la candidature.

Les directives du Prix et le modèle de lettre de nomination sont téléchargeables sur le site internet de l'UNESCO à l'adresse suivante :

www.unesco.org/new/fr/hamdan-prize

Les dossiers de candidature devront être envoyés par courrier (le cachet de la poste faisant foi) ou par courrier électronique au Secrétariat du Prix **avant la date limite du 31/10/2013** (minuit, heure de Paris).

Secrétariat du Prix UNESCO-Hamdan

Division du Développement des enseignants et de l'enseignement supérieur
Section du Développement des enseignants et des politiques éducatives
Secteur de l'éducation de l'UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 PARIS 07 SP, France

e-mail : ma.forzani@unesco.org

tél. : + 33 1 45 68 08 03

fax : + 33 1 45 68 56 26

Pour en savoir plus :

www.unesco.org/new/fr/hamdan-prize

www.hamdanunesco.ae